

## CONDITIONS DE LA VENTE

---

La vente se fait au comptant.

Les acquéreurs auront à payer 1 % en sus des enchères, pour les droits du Gouvernement.

Les livres seront livrés aux acquéreurs le lendemain de la vente, depuis 9 heures du matin à 5 heures du soir. Passé ce délai, les livres non réclamés seront vendus de nouveau aux risques et périls de l'acquéreur.

M. Ls. DESCHENE, chargé de la vente, remplira les commissions des personnes qui ne pourraient y assister.

M. Ls. DESCHENES se réserve la faculté de réunir et de vendre en un seul lot tels articles du catalogue qu'il jugera utile à l'intérêt de la vente.